

# PALPATION DE SECURITE

**Public :** Toute personne travaillant dans la Sécurité Privée ou membres de services d'ordres affectés à la sécurité des manifestations à caractère sportif, récréatif ou culturel. Jusqu'à 12 stagiaires maximum par session.

**Durée :**

- 7h00.

**Pré-requis :**

- Être titulaire de la carte professionnelle

**Objectifs :**

- Connaître la procédure d'habilitation
- Appréhender les textes légaux de la palpation de sécurité
- Rappel sur les notions d'intégrité de la personne
- Savoir effectuer une fouille visuelle
- Connaître les gestes techniques
- Savoir mettre en exercice une palpation et une fouille visuelle
- Savoir adapter son comportement en cas de découverte d'objets dangereux ou interdits

**Pédagogie :**

- Alternance d'exposés théoriques en vidéo projection
- Remise d'un livret à chaque stagiaire
- Evaluation en fin de formation

**Références réglementaires :**

- Code de la sécurité intérieure relative aux missions des agents de sécurité privée.

**Lieu, dates, tarifs :** nous consulter.



## PROGRAMME

### 1- THEORIE :

- Présentation de l'habilitation temporaire à la palpation de sécurité. Connaître le CNAPS, les restrictions d'exercice et conditions d'habilitation
- Connaître les textes légaux de la palpation en étudiant le code de la sécurité intérieure et notamment l'article 3 abordant les fouilles visuelles et les palpations
- Appréhender l'intégrité de la personne et les notions de délit flagrant (découverte d'arme) en rappelant les textes ad hoc du code pénal et la qualification d'OPJ

### 2- PRATIQUE

- Connaître les gestes techniques de la palpation de sécurité et de la fouille visuelle en mettant en place des mises en situation concrètes.
- Appréhender les différentes possibilités de caches
- Savoir communiquer avec le public en respectant les textes de lois et déontologie
- Savoir réagir face à une situation de découverte d'arme

### 3- EVALUATION

- Validation des connaissances par une mise en situation